

PROCES-VERBAL DU BUREAU DU CASIS - REUNION DU 10 MAI 2023 – 10H45

Le mercredi 10 mai 2023 à 10h45, les membres du **Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours la Guadeloupe** se sont réunis en salle plénière à la Direction du SDIS sise 10 rue Georges Biras, Parc de la Providence - Dothémare, Les Abymes, et simultanément via visioconférence, à l'invitation du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Henry ANGELIQUE, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

Affaire n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du CASIS du 28 avril 2023

Affaire n°2 : Marché SDIS971/23-013 portant fourniture de simulateurs feux réels avec traitement des fumées par lavage à eau

Questions diverses

Sont présents ou ont suivi cette réunion par visioconférence :

❖ **Membres du Bureau**

TITULAIRES	Fonction	Présentiel	Visio
M. ANGELIQUE Henry	Président	x	
Mme MINATCHY Danièle	1 ^{ère} vice-présidente	x	
M. BARON Adrien	2 ^{ème} vice-président		x
Mme THEOBALD-PONCHATEAU Marie-Yveline	3 ^{ème} vice-présidente	<i>Abs. excusée</i>	
M. GOUBIN Fred	Membre	<i>Abs. excusé</i>	

❖ **Personnes conviées à assister à la réunion du Bureau du CASDIS :**

NOM	Fonction	Présentiel	Visio
Contrôleur Général ANTENOR- HABAZAC Félix	DD SIS	x	
Col. LHOMME Frédéric	DDA	x	
Mme COLLIDOR Nadia	Cheffe du service Commande Publique	x	
Cdt ROYES Fabrice	Adjoint au chef du GFS	x	
Mme FIRMIN Cindy	Cheffe du SAJGI	x	

Secrétariat :

- Mme Danielle MINATCHY, 1^{ère} vice-présidente ;

Le Président du Conseil d'Administration (PCASDIS) ouvre la séance du Bureau en désignant Madame Danielle MINATCHY, 1^{ère} vice-présidente, en qualité de secrétaire de séance.

Il indique qu'une affaire supplémentaire a été inscrite à l'ordre du jour : il s'agit l'autorisation de signer le marché portant prestations de nettoyage des locaux du SDIS de la Guadeloupe – sites de la Direction, du CSP des Abymes et du CSP de Saint-Claude avec le candidat arrivé en deuxième position du classement des offres (lot n°2).

Ces précisions ayant été apportées, le PCASDIS procède ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Affaire n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du CASIS du 28 avril 2023

Le PCASDIS : suite à la réunion du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe (SDIS) qui s'est tenue le 28 avril dernier, un procès-verbal a été établi et communiqué aux membres de l'instance.

Ce procès-verbal appelle – t-il des observations de votre part ?

Madame MINATCHY indique qu'elle s'abstiendra d'approuver ce procès-verbal en raison de son absence à cette séance du Bureau.

Le Président du Conseil d'Administration met ensuite aux voix cette affaire qui recueille :

- 02 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 01 ABSTENTION

Le vote POUR l'emporte.

Affaire n°2 : Marché SDIS971/23-013 portant fourniture de simulateurs feux réels avec traitement des fumées par lavage à eau

Cette affaire est présentée par le DDSIS, le Contrôleur Général Félix ANTENOR-HABAZAC.

Afin d'améliorer la formation de son personnel, le SDIS a fait le choix d'acquérir des simulateurs feux réels avec traitement des fumées par lavage à eau, et dans cette perspective, un marché a été récemment lancé.

Ce dernier présente les caractéristiques suivantes :

- Il est estimé à la somme de 455 000 € HT ;
- La consultation a été lancée en appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, et a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence dans les journaux suivants :
 - o Au BOAMP : annonce n°23-44740 en date du 03 avril 2023
 - o Au JOUE : annonce n°2023/S 070-212198 du 07 avril 2023
 - o Le quotidien France-Antilles
- La durée du contrat sera celle proposée par le candidat et se confondra avec le délai d'exécution, sans toutefois que celui-ci dépasse 04 mois.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 05 mai 2023. Ce même jour, la séance d'ouverture des offres a eu lieu sur la base du registre des offres reçues.

Trois (03) plis ont été enregistrés au registre de dépôt des plis dont l'un (01) en doublon, à savoir celui de la société LUMINET SULITEC.

Les plis ont été reçus selon l'ordre d'arrivée suivant :

1. JVDH Innovation
2. LUMINET (SULITEC)
3. LUMINET (SULITEC)

Afin de départager les candidats, des critères d'attribution ont été arrêtés :

Prix.....	40%
Valeur technique.....	50%
Délai de livraison.....	10%

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20230621-Delib232106-01-DE
Date de réception préfecture : 26/07/2023

Après examen des critères de sélection des offres, et attribution à chaque candidat d'une note, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie aujourd'hui avant la tenue du Bureau, a attribué ce marché à la société SULITEC.

Cette société avait présenté la meilleure proposition financière. Elle jouit en outre d'une forte expérience dans le domaine de la construction des simulateurs feux réels, notamment dans ceux équipés d'un foyer fermé, identiques à ceux que le SDIS souhaite acquérir.

Le DDSIS laisse ensuite la parole au Commandant ROYES pour présenter ce nouvel outil. Le Commandant commence par détailler les composants des caissons feux réels. Il indique qu'une subvention de 250.000 euros au titre du contrat de convergence et de transformation a été attribuée par l'Etat au SDIS pour cette acquisition.

Ces caissons seront implantés à Vieux-Habitants sur un terrain donné par la commune, situé à proximité de la mer, non loin du CEFORÉ et de la caserne.

Leur montage est prévu en novembre prochain.

Le DDSIS précise qu'au-delà de la formation des nouvelles recrues, tous les sapeurs-pompiers, du Contrôleur Général au Sapeur, suivront un entraînement avec cet outil.

Le PCASDIS fait part de son souhait de participer à l'un de ces entraînements.

En l'absence d'autres interventions, cette affaire est mise aux voix et recueille :

- 03 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Le vote POUR l'emporte.

Affaire n°3 : Marché portant prestations de nettoyage des locaux du SDIS de la Guadeloupe – sites de la Direction, du CSP des Abymes et du CSP de Saint-Claude - Autorisation de signer le marché avec le candidat arrivé en deuxième position du classement des offres (Lot n°2)

Le DDSIS indique que lors de sa séance du 19 avril 2023, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) avait attribué les deux lots composant le marché portant prestations de nettoyage des locaux du SDIS de la Guadeloupe - sites de la Direction, du CSP des Abymes et du CSP de Saint-Claude - aux sociétés suivantes :

- Lot n°1 : société PRESTATION SERVICE CARAÏBES
- Lot n°2 : société SADIS'NOV MS

Le 28 avril 2023, le Bureau du CASIS avait autorisé le Président du Conseil d'Administration à signer tous les actes relatifs à ce marché avec les prestataires retenus.

La société SADIS'NOV MS, attributaire du lot n°2, n'a cependant pas transmis ses justificatifs fiscaux dans le délai qui lui était imparti.

Aussi, il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer le lot n°2 de ce marché avec le candidat arrivé en deuxième position du classement des offres, soit avec la société ONET SERVICES ANTILLES.

Cette affaire est mise aux voix et recueille :

- 03 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Le vote POUR l'emporte.

Questions diverses :

Le DDSIS informe de la récente publication de l'avis de concours d'accès au grade de caporal de sapeur-pompier professionnel ; il précise que cette publication a été partagée sur le groupe des Elus.

Le PCASDIS fait part ensuite de la signature prochaine d'un protocole transactionnel avec le syndicat FORCE OUVRIERE, des accords ayant été trouvés sur l'ensemble des revendications de ce syndicat. Il propose que la signature de ce protocole ait lieu à Sainte-Rose, proposition acceptée par Monsieur BARON.

Fin de la séance : 10h57

La Secrétaire



Le Président du CASIS



H.ANGELIQUE

